



Projet de service 2023 - 2027

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) Équipe spécialisée à domicile (ESAD)

L'Union Territoriale Mutualiste Lorraine (UTML)

Personne morale de droit privé à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, **L'Union Territoriale Mutualiste Lorraine** est régie par le Code de la Mutualité. Elle a pour objet la création et la gestion d'œuvres Sociales, de Services de Soins et d'Accompagnement Mutualiste (SSAM), de Services Médico-sociaux et de toutes activités autorisées par la loi, y compris celles dont les conditions de fonctionnement font l'objet de règlements spéciaux. Plus généralement, l'Union peut passer toute convention ou contrat avec des organismes partenaires (pour permettre la réalisation de son objet).

L'UTML ambitionne de développer des services médicaux, médico-sociaux et d'accompagnement au plus près du territoire. L'enjeu est de mettre à disposition une offre de qualité, innovante, performante, adaptée aux besoins de chacun sur le territoire et accessible à tous.

L'intégralité des services est en effet ouverte à l'ensemble de la population, de manière inconditionnelle, sans distinction de leurs statuts ou secteur d'activité, (étudiants, salariés, professions libérales, artisans, fonctionnaires, sans emploi, ...), à des tarifs abordables afin de garantir cet accès aux soins pour tous.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile



Né de la fusion des trois SSIAD Vosgiens de l'UTML, le service a conservé son implantation territoriale en trois sites :

- 2 rue Clair Matin à EPINAL
- 25 allée Guynemer à CONTREXEVILLE
- 1683 rue Louis Buffet à MIRECOURT

Depuis l'antenne d'Epinal, qui est en outre le siège du SSIAD, le service intervient auprès de bénéficiaires demeurant dans les environs est et ouest de la ville ainsi que dans l'ancien canton de Xertigny.

L'antenne de Mirecourt du SSIAD réalise ses prestations chez les bénéficiaires des anciens cantons de Mirecourt et de Dompain.

Le site de Contrexéville, quant à lui, est implanté au cœur de la zone d'intervention Vittel / Bulgnéville

Le SSIAD intervient au domicile des personnes accompagnées pour assurer, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques et/ou de soins de base et relationnels.

Les premiers, dispensés par des infirmiers, participent au traitement et à la surveillance des pathologies présentées par les usagers. Les seconds participent à l'entretien et à la qualité de vie des usagers, en concourant entre autres à l'hygiène (toilette complète ou partielle, change, capiluve, pédiluve), à la mobilisation et locomotion, aux actes de prévention ou d'éducation (prévention d'escarre,

nutrition, ...) et plus généralement au confort des bénéficiaires. Ils sont dispensés par des aides-soignants.

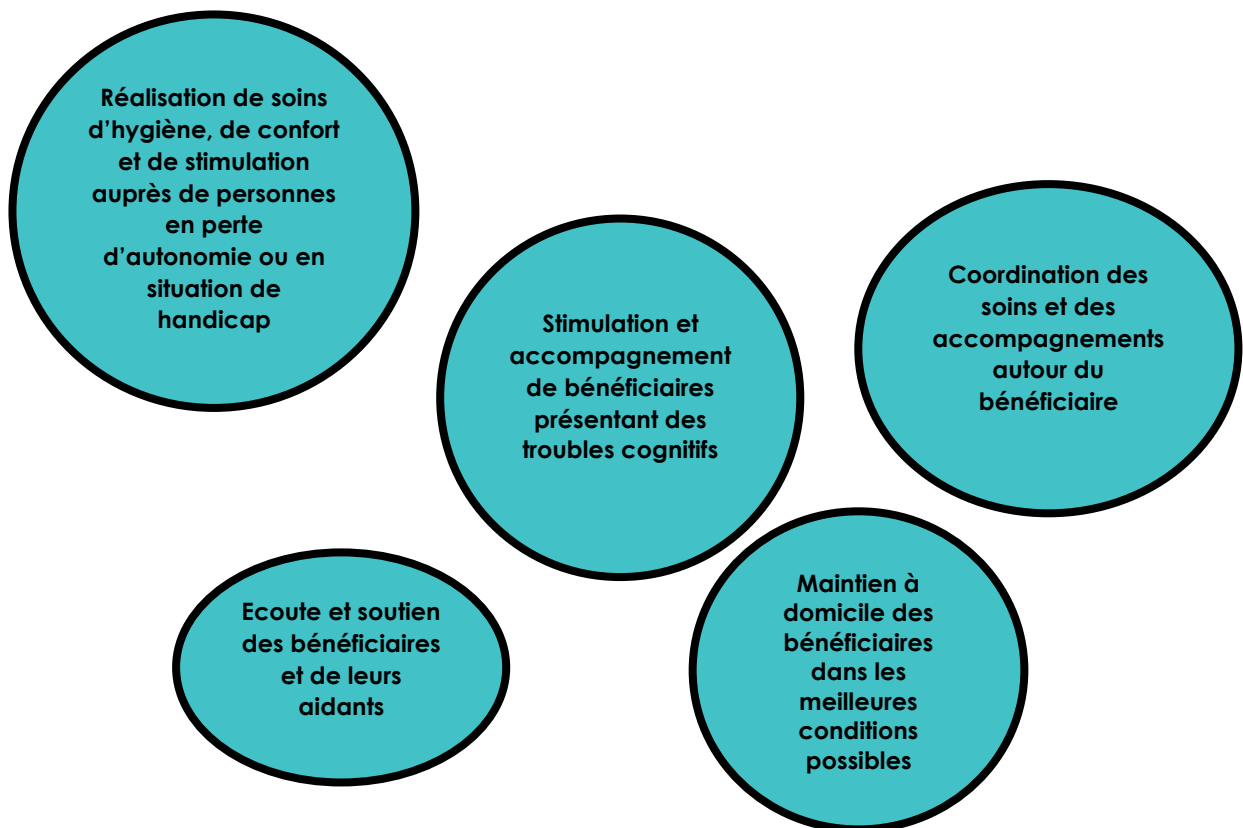
Le Service de Soins Infirmiers à Domicile travaille en collaboration avec les autres professionnels de santé qui assurent le suivi médical de la personne. Il a, en outre, le rôle de prévenir le médecin ou les proches de la personnes aidée si l'aide-soignant ou l'infirmier à domicile constate une anomalie comme une douleur exprimée par la personne, un trouble du comportement, des rougeurs, etc.

La durée des interventions varie en fonction de l'état de santé du bénéficiaire. Le SSIAD peut intervenir 7 jours sur 7.

Le service dispense des soins à domicile qui diffèrent selon les besoins de la personne

L'Equipe Spécialisée A Domicile (ESAD), quant à elle, accompagne des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, pour permettre à chacun de vieillir à son domicile dans les meilleures conditions possibles et le plus longtemps possible, en maintenant et développant les capacités préservées grâce à diverses activités de stimulation.

Les missions du SSIAD



Les orientations stratégiques et les actions du SSIAD

Le SSIAD a identifié 4 orientations stratégiques et élaboré un plan d'actions constitué de 16 fiches actions. Celles-ci font l'objet d'un suivi régulier par un comité qui mesure, pour chaque fiche, son impact en termes d'effets pour les bénéficiaires du service.

1. Développer l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires et des aidants

- Mettre en place des temps spécifiques en faveur des aidants
- Améliorer l'accompagnement personnalisé des personnes en fin de vie
- Optimiser l'efficacité des Projets Personnalisés d'Accompagnement
- Exploiter une grille d'évaluation spécifique aux Personnes en Situation de Handicap
- Etudier la possibilité de salarier des infirmiers chargés de la dispensation de soins

2. Dynamiser la politique qualité du service

- Améliorer et diversifier les modalités d'expression des bénéficiaires
- Structurer et formaliser la démarche qualité
- Harmoniser les pratiques des différents sites

3. Structurer et développer la qualité de la Gestion des Ressources Humaines

- Mettre à jour les fiches de poste des différents professionnels
- Structurer et formaliser la gestion des ressources humaines
- Créer une commission éthique du pôle médico-social de l'UTML
- Développer une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail
- Faciliter le recrutement de nouveaux professionnels en travaillant l'attractivité des métiers

4. Optimiser le développement du service et les relations partenariales

- Adapter la capacité de l'ESAD à l'évolution du besoin
- Formaliser les partenariats par la signature de conventions visant notamment à évaluer la qualité et la satisfaction
- Anticiper la transformation du SSIAD en service autonomie



2 rue Clair Matin
88000 EPINAL
Téléphone : 03.29.31.45.27
dir-ssiadesad.lor@vyv3.fr